

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 127/2024**

**OBJET :** CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE AU BENEFICE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2023.6.34.185 en date du 18 octobre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

**CONSIDERANT** que la CAMVS met à disposition de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement (SPL) pour ses besoins un véhicule lui appartenant, pour l'année 2025 ;

**CONSIDERANT** que, à cet effet, une convention doit être conclue afin de définir les conditions de la mise à disposition de ce véhicule de tourisme ;

**DECIDE**

**Article unique : DE SIGNER**, ou son représentant, avec la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement une convention pour la mise à disposition d'un véhicule de tourisme (projet annexé), ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 20/11/2024

Accusé de réception

077-247700057-20241120-57791-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Publication ou notification : 21 novembre 2024

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN' and 'LE PRÉSIDENT' around the perimeter. The signature is written in a cursive style.

Franck Vernin